

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Tierversuche
Akteure	Tierschutzverband (z.B. Schweizer Tierschutz STS)
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Künzler, Johanna
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Künzler, Johanna; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Tierversuche, Tierschutzverband (z.B. Schweizer Tierschutz STS), 1991 – 2014*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Tierhaltung, -versuche und -schutz	1

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Tierhaltung, -versuche und -schutz

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 24.10.1991
SERGE TERRIBILINI

L'initiative populaire "**Pour l'abolition des expériences sur animaux**" a abouti avec 134'592 signatures valables. Ce texte, allant encore plus loin que l'initiative "Pour une réduction stricte et progressive de l'expérimentation animale", a été clairement rejeté par le gouvernement qui n'entend pas lui opposer de contre-projet, préférant s'en tenir à la révision de la loi sur la protection des animaux.¹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 24.07.1992
SERGE TERRIBILINI

La **Fédération suisse protectrice des animaux a décidé de maintenir son initiative**; si elle considère que la révision de la loi sur la protection des animaux constitue un pas dans la bonne direction, elle estime que cela est encore insuffisant et ne garantit pas une protection satisfaisante.²

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 17.11.2000
FRANÇOIS BARRAS

Suite au refus du Conseil national en 1999 de modifier **la loi sur les animaux de compagnie, deux initiatives populaires ont été lancées** au cours de l'année sous revue. La première, «pour un meilleur statut juridique des animaux», émanait de la Société des vétérinaires suisses, de la Protection suisse des animaux, de la Société cynologique suisse et de la Fondation pour l'animal en droit: 120 000 signatures ont été recueillies en moins de quatre mois. La seconde, lancée par Franz Weber sous le titre «les animaux ne sont pas des choses», a elle aussi atteint rapidement les 110 000 griffes. Mais les deux initiatives ont été prises de vitesse par celle, parlementaire, du conseiller aux Etats Dick Marty (prd, TI), lancée au lendemain du vote négatif à la Chambre du peuple. Elle l'a acceptée et a chargé sa commission d'élaborer un projet de loi. Cette initiative prévoit de ne plus considérer les animaux comme des objets inanimés, légalement appréhendés comme un bien matériel. Les organisations responsables des deux initiatives populaires n'ont pas exclu de retirer celles-ci au cas où le texte Marty était accepté au parlement.³

ANDERES
DATUM: 15.04.2001
FRANÇOIS BARRAS

La Protection suisse des animaux (PSA) a déposé à Berne une pétition de 82 000 signatures afin d'exiger du Conseil fédéral **l'interdiction des standards de race obtenus génétiquement** pour une meilleure rentabilité d'exploitation ou pour des critères esthétiques. Elle demande aussi une législation plus sévère vis-à-vis des élevages en batterie et à la chaîne. Enfin, la PSA souhaite que la Confédération contrôle plus strictement les souffrances, mutilation et excès liés à l'expérimentation animale, notamment génétique. Le groupe considère que les différents objets déposés au parlement sur le même thème (les deux initiatives populaires «Les animaux ne sont pas des choses» et «Pour un meilleur statut juridique des animaux», ainsi que l'initiative parlementaire sur le même sujet – «Les animaux dans l'ordre juridique suisse», initiée par Dick Marty (prd, TI) – traînent trop en longueur. Concernant justement ces deux initiatives populaires: le Conseil fédéral a relevé le bien-fondé des textes déposés mais a jugé que ceux-ci ne demandaient pas une révision constitutionnelle. Il a recommandé le rejet des deux textes, tout en annonçant qu'il pourrait se rallier à la décision des Chambres si celles-ci acceptaient l'initiative parlementaire de Dick Marty (Pa.lv. 99.467).⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 09.09.2014
JOHANNA KÜNZLER

Die **Interessengruppe „Hornkuh“ lancierte** unter Leitung des bernjurassischen Bergbauers Armin Capaul im September **eine Volksinitiative**. Demnach soll der Bund künftig Bauern mit zusätzlichen Direktzahlungen unterstützen, welche ihren Kühen und Ziegen nicht die Hörner absägen. Diese stellen ein wichtiges Kommunikations- und Körperpflegemittel für die Tiere dar und seien deshalb unerlässlich für eine artgerechte Haltung. Heutzutage haben weniger als 10% aller Schweizer Kühe noch Hörner: Gegner der Initiative argumentierten, dass Ställe wesentlich grosszügiger gestaltet werden müssten, um die Verletzungsgefahr unter den Tieren zu vermeiden. Auch die Bauern würden sich einem erhöhten Risiko aussetzen. Diverse Tierschutzorganisationen und Lebensmittellabels, darunter Demeter und Pro Specie Rara, sicherten dem Anliegen

jedoch ihre Unterstützung zu.⁵

1) FF, 1991, I, p. 555 ss.; NZZ, 19.2. et 24.10.91.

2) Presse du 24.7.91.

3) FF, 2000, p. 1000 s., 1268 s. et 4634 s.; TG, 18.8.00 (première initiative); LT, 17.11.00 (initiative Weber); BO CE, 2000, p. 529 ss.

4) FF, 2001, p. 2 s. (aboutissement de l'initiative «Les animaux ne sont pas des choses») et p. 2390 ss. (message); Lib., 31.1.01.

5) www.hornkuh.ch; SO, 20.4.14; TA, 27.9.14; BU, 23.10.14